

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 11 octobre 2006 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 16:30 heures, dont avis de convocation a dûment été transmis à chacun des membres du Conseil en date du 6 octobre 2006, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Françoise Cormier
André Picard
Gaétan Riopel
Mario Lasalle

R 273-2006

Soumissions La montée des bois secteur "B" et chemin Sainte-Marie secteur "C"

Le Conseil prend connaissance des soumission pour les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur "B" du projet de développement domiciliaire La montée des bois et sur le chemin Sainte-Marie secteur "C", à savoir:

Généreux Construction Inc.	866 454,72 \$
Sintra Inc. (région Lanaudière)	924 350,44 \$
Excavations Roc-Sol Ltée	954 486,34 \$
Construction Timberstone Inc.	1 193 963,54 \$

Sur proposition d'André Picard, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu de retenir la soumission la plus basse conforme, soit celle de Généreux Construction Inc. au montant de 866 454,72 \$.

D'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat avec Généreux Construction Inc., le tout conditionnellement à l'obtention des approbations requises du ministère des Affaires municipales pour les règlements d'emprunt 2006-117 et 2006-118 ainsi que celle du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs.

ADOPTÉ

R 274-2006

Soumissions pour le contrôle qualitatif des chantiers La montée des bois secteur "B" et chemin Sainte-Marie secteur "C"

Le Conseil prend connaissance des soumission pour le contrôle qualitatif des chantiers relativement aux travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans le secteur "B" du projet de développement domiciliaire La montée des bois et sur le chemin Sainte-Marie secteur "C", à savoir:

Laboratoire Construction 2000 Inc 18 523.71 \$
Cogemat Inc. 19 212,54 \$

Sur proposition d'André Picard, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu de retenir la soumission de Laboratoire de Construction 2000 Inc., laquelle est la plus basse conforme, le tout, conditionnellement à l'obtention des approbations requises du ministère des Affaires municipales pour les règlements d'emprunt 2006-117 et 2006-118 ainsi que celle du ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 17:03 heures.

Denis Laporte, maire

Sylvie Malo sec-trés